



## Délégation départementale des Hautes-Alpes

Arrêté nº 05 - 2025 - 03 - 04 - 00001

portant modification de l'arrêté n°05-2024-09-17-0001 fixant la liste des médecins généralistes et spécialistes agréés dans le département des Hautes-Alpes

## Le préfet des Hautes-Alpes Chevalier de la Légion d'honneur Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires.

Vu les décrets n° 2022-350, 351 et 353 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la Fonction Publique Territoriale, Hospitalière et État,

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de Monsieur Dominique DUFOUR en qualité de Préfet des Hautes-Alpes,

Vu l'arrêté du 3 juillet 2007 fixant la rémunération des médecins agréés, généralistes et spécialistes visés par le décret n°86-442 du 14 mars 1986,

Vu l'arrêté préfectoral du 05-2024-09-17-00001 du 17 septembre 2024, fixant la liste des médecins agréés du département des Hautes-Alpes,

Vu les demandes formulées par les médecins concernés.

Vu les avis des syndicats départementaux des médecins,

Vu l'avis rendu par le président du conseil médical départemental des Hautes-Alpes,

Vu l'avis du conseil départemental de l'ordre des médecins des Hautes-Alpes du 25 février 2025,

SUR proposition de la directrice départementale des Hautes-Alpes de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte-D'azur.

## ARRÊTE

<u>Article 1</u> - l'arrêté préfectoral n° 05-2024-09-17-0001 du 17 septembre 2024 est modifié de la façon suivante : les praticiens figurant sur la liste, en annexe, sont nommés, pour une durée de trois ans, en qualité de médecins agréés afin d'effectuer des expertises et les contre-visites des fonctionnaires à la demande du conseil médical et des administrations ou de siéger en conseil médical.

Article 2: le Secrétaire Général de la Préfecture des Hautes-Alpes, la Directrice départementale de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte-d'Azur et la Directrice départementale de la DDETSPP sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département des Hautes-Alpes.

Fait à Gap, 0 4 MARS 2025

Le Préfet des Hautes-Alpes

Pour la Préfet et par délégation,

Egnoît ROCHAS